Tarifs de Bell Canada

advenu de leur fils et des deux autres Canadiens qui l'accompagnaient. Durant ces huit longues années, ils ont vécu une expérience terrible. Nous avons cherché à obtenir une réponse à cette question et nous nous sommes enquis auprès du ministère des Affaires extérieures, mais tous nos efforts sont demeurés vains. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est rendu sur les lieux. Il lui serait sûrement facile de répondre à cette question et une réponse s'impose. Ceux qui ont été sans nouvelles de parents disparus depuis des années peuvent comprendre combien la situation est horrible pour le père et la mère de ce jeune homme.

• (1420)

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai approuvé la réponse donnée à la question et je ne comprends pas pourquoi elle n'a pas été donnée aujourd'hui. Je vais me renseigner mais je tiens à dire que j'ai répondu aux questions orales concernant ces personnes disparues et que je partage l'inquiétude de l'honorable député.

M. Diefenbaker: Des réponses orales qui n'apprenaient rien.

M. Danson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Peut-on nous assurer que le hansard de demain sera publié à l'heure, étant donné que le gouvernement a répondu aujourd'hui à plus de questions inscrites au Feuilleton qu'au cours de n'importe quelle autre séance du Parlement, et j'ajouterai qu'il y a répondu avec promptitude.

M. Baldwin: Souvenez-vous d'il y a trois ans.

Une voix: Vous ne vous en approchez même pas.

M. Hees: On n'a jamais répondu si peu à un si grand nombre de questions accumulées.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, j'ai une question inscrite au *Feuilleton* depuis le 4 janvier, le premier jour où la Chambre a siégé, et j'aimerais que le secrétaire parlementaire m'assure qu'on répondra à cette question avant mercredi.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je me renseignerai là-dessus avec le plus grand plaisir.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LES COMMUNICATIONS

L'AUGMENTATION DES TARIFS DE BELL CANADA

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence. Savoir, la décision de la Commission canadienne des transports d'autoriser presque toutes les hausses de tarifs demandées par Bell Canada dans sa demande A et la nécessité pour le gouvernement de suspendre immédiatement l'application de la décision et d'en envisager l'annulation parce qu'elle est inacceptable et contraire à l'intérêt public.

M. l'Orateur: Le député de York-Sud a donné à la présidence l'avis requis de son intention de proposer cette motion aux termes de l'article 26 du Règlement. Depuis lors, j'ai sérieusement réfléchi à la question et même maintenant, j'estime qu'il y aurait peut-être lieu de retarder quelque temps une décision, conformément à cet article au Règlement. Je me rends compte, comme le député et tous les autres représentants, de l'importance de cette question. Je reconnais qu'elle est d'intérêt national, de nature urgente et qu'elle intéresse tous les députés.

Ce qui me préoccupe, c'est que la méthode proposée dans l'article 26 du Règlement pour discuter cette importante question n'est peut-être pas la meilleure dans les circonstances. Les députés savent qu'un débat qui se déroule aux termes de cet article est sans limite de temps et que la Chambre n'est saisie d'aucune motion, sauf de la motion d'ajournement, dont l'adoption signifie que la séance est levée. Vu les circonstances, je ne suis pas sûr que l'article 26 du Règlement nous offre la meilleure formule pour étudier cette question compte tenu de son importance et de son intérêt. C'est une question sérieuse et peut-être devrait-elle faire l'objet d'une motion de fond plutôt que d'une motion d'ajournement de la Chambre.

A cause de mon incertitude, de mes hésitations, j'aimerais y réfléchir davantage; à la lumière de ce qui se passera durant la période des questions et plus tard cet après-midi, peut-être pourrai-je prendre une décision cet après-midi, comme l'article 26 du Règlement m'y autorise, et de toute manière, à cinq heures ou avant. Si nous avions un débat aujourd'hui, nous l'aurions à 8 heures ce soir, mais à 5 heures ou même avant la présidence sera mieux en mesure de prendre une décision plus éclairée.

QUESTIONS ORALES

LES COMMUNICATIONS

LA HAUSSE DES TARIFS DE BELL CANADA ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CN-CP—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA DÉCISION DE LA CCT— L'ÉTUDE EN CABINET

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au très honorable premier ministre. Le ministre des Finances ayant exhorté le salariat et le patronat à faire preuve de mesure, de modération cette année, le gouvernement a-t-il l'intention de demander à la Commission canadienne des transports de revenir sur sa récente décision d'autoriser la hausse des taux de Bell Canada comme aussi celle du tarif des Télécommunications CN-CP?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question est à l'étude et, s'il y a lieu de faire une déclaration nous n'y manquerons pas.

M. McGrath: Compte tenu de l'état de notre économie et des tendances inflationnistes au pays, puis-je de plus demander au premier ministre si le cabinet étudie la décision rendue ces jours derniers par la CCT?